

Fiche de projet d'opération d'investissement

Informations générales

Budget	Transport	Territoire		Programme	
DGA	mobilité	Direction	exploitation Sud	Service Gestionnaire	4DITRT
Commune		Sous-politique	C210	Date de la demande	01/02/2018

Informations sur l'opération

Numéro provisoire opération CT1-Direction-2017/chrono

Libellé de l'opération

Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement destinée à la réalisation des travaux d'entretien de la galerie marchande de la station de métro de la Rose

Descriptif de l'opération, *r enseigner et joindre la note complémentaire de création pour les projets spécifiques*

La Métropole est depuis juin 2017 propriétaire de la galerie Marchande de la Station de Métro de la Rose d'une surface de 870m², celle-ci nécessite des travaux d'étanchéité de la toiture, de remise au norme électrique, de reprise de l'éclairage intérieur et extérieur pour permettre de lever la non-conformité déclarée par la Sous-commission Départementale de Sécurité qui impacte aussi la station de métro. Elle abrite actuellement 8 commerces et à un fort potentiel de développement de part des surfaces commerciales non occupées et du projet de rénovation du parking qui lui est mitoyen

Année prévisionnelle début opération 2018

Année prévisionnelle fin opération 2020

Informations financières

Opération à créer ? *Cocher la case*

H.T.

T.T.C.

Montant opération en €

H.T. 500 000,00

taux TVA 20

T.T.C. 600 000,00

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement budgétaire (selon le régime d'assujettissement à la TVA)

	2018	2019	2020	2021	2022	autres exercices	Total tous exercices
<i>montant annuel</i>	350 000,00	80 000,00	70 000,00				500 000,00

dont

Fiche 2.1 : Fiche de projet d'opération d'investissement

	Nature	Fonction	Montant budgétaire
Etudes préalables			
Acquisitions foncières			
Acquisitions de matériel			
Maîtrise d'oeuvre			
Travaux	2315		500 000,00
Frais d'insertion			
<i>Total</i>			500 000,00

Biens amortissables cocher la case

oui

non

Echéancier prévisionnel des recettes budgétaires

emprunt et auto-financement complétés par DF1

Type	2017	2018	2019	2020	2021	autres exercices
Recettes pour compte de tiers						
Subventions						
FCTVA si TTC						
A la charge de la collectivité	-	350 000,00	80 000,00	70 000,00	-	-
Emprunt						
Auto-financement						
Total	-	350 000,00	80 000,00	70 000,00	-	-

Détail du plan de financement

Financiers	%	Montant budgétaire
<i>Total</i>		-

Budget de fonctionnement prévisionnel de l'opération selon le régime d'assujettissement à la TVA

	2017	2018	2019	2020	2021	autres exercices
Dépenses		16 000,00	17 000,00	17 500,00		
Recettes		100 000,00	120 000,00	125 000,00		

Validation projet opération d'investissement

Fiche reçue Direction des Finances, le

Transmise pour validation, le

Retour de validation, le

N° définitif de l'opération

Pour information le taux de FCTVA est en 2017 de 16,404%

Les recettes sont à inscrire à partir de N+1 voire N+2 pour le FCTVA

Note complémentaire création d'opération

Il convient de remplacer la police en noir et italique par les informations demandées.

Territoire : CTMP

Budget : Transport

Programme et sous-programme :

DGA : Mobilité

Direction : Direction exploitation sud

Chargé de projet + coordonnées : Bruno MARIE 0491997008

N° opération provisoire :

N° opération définitif :

Libellé du projet d'opération : Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement destinée à la réalisation des travaux d'entretien de la galerie marchande de la station de métro de la Rose

Date 01/02/18

Finalité/Objectif de l'investissement : remise à niveau de la galerie Marchande augmentation de l'attractivité des TC et développement du tissu économique et pour permettre de lever l'avis défavorable énoncé par la Sous-commission Départementale de Sécurité qui impacte aussi la station de métro

Localisation de l'investissement : station Métro la Rose 13^{ème} arrondissement, cadastre : parcelle section 886 A N° 93 et 94 et N n°48 à 50

Contenu précis de l'investissement : travaux de rénovation

Les procédures administratives et foncières : Néant

Les phases Néant

Analyse financière dont le coût induit de l'investissement : le montant de l'opération est de 500 000€HT, les biens sont amortissables sur 30ans, le phasage annuel des dépenses est de 350K en 2018, 80K en 2019 et 70K en 2020.

Les recettes de fonctionnement récurrentes sont de 100K en 2018, 120K en 2019 et 125K en 2020 les dépenses sont de 17K annuellement soit un solde positif annuel compris entre 80K et 100K.

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

■ Séance du 22 Mars 2018

6676

■ Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement destinée à la réalisation des travaux d'entretien de la galerie marchande de la station de métro de la Rose

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Ville de Marseille a cédé à la Métropole, en juin 2017, la galerie marchande de la station de métro de la Rose d'une surface de 870m². Cette cession est justifiée par le fait que la galerie et la station de métro constituent un Groupement d' Etablissement Recevant du Public (ERP) et bénéficient désormais d'un propriétaire et d'un gestionnaire uniques.

La galerie abrite actuellement huit commerces et a un fort potentiel de développement : en effet, le tiers des surfaces commerciales sont inoccupées et le parking mitoyen fait l'objet d'un projet de rénovation par la RTM. Le niveau de recettes perçu est important puisque le montant des redevances des commerçants s'élève à 100.000 € annuels pour moins de 20.000 € HT de dépenses.

La Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite donc commercialiser au plus vite ces surfaces non utilisées.

Néanmoins depuis 2006, la Sous-Commission Départementale de Sécurité (SCDS) maintient pour le site un avis défavorable d'exploiter. Afin de lever cet avis et de permettre l'utilisation des surfaces désormais propriété de la Métropole, diverses régularisations administratives et la réalisation des travaux sont nécessaires.

En effet, il convient de revoir le système de sécurité incendie pour le relier à celui de la station de Métro, de reprendre entièrement l'étanchéité de la toiture et de remettre aux normes électriques l'éclairage intérieur et extérieur du site.

Pour ces raisons, il vous est proposé l'approbation de la création de l'opération d'investissement numéro 2018105300, destinée à la réalisation des travaux d'entretien de la galerie marchande de la station de métro de la Rose, d'un montant de 500 000 € inscrite au budget annexe des transports enregistrée dans l'autorisation de programme 181073TP du programme 07 de la Métropole.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant la création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole
- L'avis favorable du Territoire de Marseille

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à l'affectation pour un montant total de 500 000 € H.T. de l'opération d'investissement afin de permettre sa réalisation;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'inscrire les crédits de paiement y afférents;

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération d'investissement 2018105300 pour un montant 500 000 € H.T. rattachée au programme 07 Code AP 181073TP

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget annexe des transports urbains selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée est établi comme suit :

CP 2018 : 350 000 € H.T.

CP 2019 : 80 000 € H.T.

CP 2020 : 70 000 € H.T.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Mobilité, Déplacements et Transports

Jean-Pierre SERRUS

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

APPROBATION DE LA CRÉATION ET DE L'AFFECTATION DE L'OPÉRATION D'INVESTISSEMENT DESTINÉE À LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA GALERIE MARCHANDE DE LA STATION DE MÉTRO DE LA ROSE

La Ville de Marseille a cédé à la Métropole, en juin 2017, la galerie marchande de la station de métro de la Rose d'une surface de 870m². Cette cession est justifiée par le fait que la galerie et la station de métro constituent un Groupement d' Etablissement Recevant du Public (ERP) et bénéficient désormais d'un propriétaire et d'un gestionnaire uniques.

La galerie abrite actuellement huit commerces et a un fort potentiel de développement : en effet, le tiers des surfaces commerciales sont inoccupées et le parking mitoyen fait l'objet d'un projet de rénovation par la RTM. Le niveau de recettes perçu est important puisque le montant des redevances des commerçants s'élève à 100.000 € annuels pour moins de 20.000 € HT de dépenses.

La Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite donc commercialiser au plus vite ces surfaces non utilisées.

Néanmoins depuis 2006, la Sous-Commission Départementale de Sécurité (SCDS) maintient pour le site un avis défavorable d'exploiter. Afin de lever cet avis et de permettre l'utilisation des surfaces désormais propriété de la Métropole, diverses régularisations administratives et la réalisation des travaux sont nécessaires.

En effet, il convient de revoir le système de sécurité incendie pour le relier à celui de la station de Métro, de reprendre entièrement l'étanchéité de la toiture et de remettre aux normes électriques l'éclairage intérieur et extérieur du site.

Pour ces raisons, il vous est proposé l'approbation de la création de l'opération d'investissement numéro 2018105300, destinée à la réalisation des travaux d'entretien de la galerie marchande de la station de métro de la Rose, d'un montant de 500 000 € inscrite au budget annexe des transports enregistrée dans l'autorisation de programme 181073TP du programme 07 de la Métropole.